

Elections CSE 2023 du 20 au 27 juin

Il y a ceux qui disent et ceux qui font

Du 20 au 27 juin, se dérouleront les élections du Comité Social & Economique pour les quatre prochaines années : **ce sera le moment de choisir vos représentants !**

Avec vos suffrages, vos représentants **FO** au CSE défendront **vos droits, vos conditions de travail et l'intérêt de tous les salariés** quel que soit leur catégorie socio-professionnelle vis-à-vis de la direction. Vos élus **FO** continueront à s'investir dans les activités sociales et culturelles pour **proposer vos idées** et améliorer encore les prestations du CSE.

Ces élections sont donc très importantes pour chaque salarié !

Le saviez-vous ?



- Au niveau national, à la suite de la loi El Khoméri, **FO** a négocié puis signé la nouvelle convention collective de la métallurgie (CCNM) afin de **protéger les droits des salariés de la Métallurgie** : les congés d'ancienneté, la compensation de perte de salaire en cas d'arrêt maladie, la prime d'ancienneté chez les non-cadres et bien d'autres choses, qui n'existent que grâce aux conventions collectives, **auraient disparus sans cette signature !** Dans cette nouvelle convention collective, la prévoyance obligatoire est plus favorable pour tous les salariés et la 1^{ère} journée d'ancienneté est acquise au bout de deux ans au lieu de 10, pour les non-cadres.
- **FO** est à l'origine de l'introduction, dans les accords d'intéressements, d'un « plafond » dans les calculs de répartition des primes d'intéressement entre salariés ainsi que du principe d'une mutualisation entre site d'une partie des résultats (1/3). Cela a permis de limiter fortement la hiérarchisation des montants versés entre salariés et entre sites (*qui étaient beaucoup plus élevés auparavant*).
- **FO** est le seul syndicat à ne pas avoir signé le 1^{er} accord d'entreprise « COVID », qui avait permis à la direction en 2020 de faire main basse sur 11 jours de congés (*plus que ce que la loi permettait*) pour chaque salarié sans leur consentement.
- **FO** est signataire de l'accord d'entreprise qui augmente le budget alloué par salariés pour les œuvres sociales du CSE de VPF.

Nos revendications, nos engagements

- **Lutter pour l'augmentation générale des salaires** pour toutes & tous, pour des augmentations individuelles suffisantes pour assurer une vraie évolution de carrière. **pour la revalorisation de toutes les indemnités & primes journalières** ainsi que des primes de poste & d'équipe tous les ans ;
- **Se battre, encore et toujours**, auprès de la direction d'Alstom mais aussi des élus locaux et nationaux pour pérenniser et développer **l'emploi et l'outil de travail** ;
- **Veiller au respect des droits** individuels & collectifs des salariés notamment lors de l'application de la nouvelle convention collective nationale. (*Au prorata du nombre de nos élus, FO organisera des permanences pour conseiller les salariés par exemple sur la fiche descriptive des emplois*) ;



- « **Booster** » l'EHS, notamment avec la commission SSCT, pour l'amélioration des conditions de travail avec une vraie prise en compte des **risques psycho-sociaux**, du **handicap** et les **contraintes physiques** (*pénibilité, etc...*) ;
- **Continuer d'améliorer** les accords d'intéressement : grâce à la proposition de **FO** lors des négociations, le dernier accord, que nous avons signé (*ce n'est pas le cas de tout le monde*), met en place un système de « surcote » qui a permis, pour VPF, de conserver des moyennes de prime similaires à l'année passée malgré des résultats du site en baisse (*frais généraux à 0%, ...*). Pour rappel, **pas d'accord d'intéressement signé = pas de prime d'intéressement** (quels que soient les résultats) ;
- **Améliorer, de nouveau**, des accords tel que l'Equilibre Travail/vie privée, le télétravail, les fins de carrières... ;
- Revendiquer sans relâche **l'égalité entre les hommes et les femmes** à commencer par les salaires et les déroulements de carrière.
- Obtenir la **mise en place de mesures supplémentaires** pour résoudre enfin les problématiques de parking ;

En conclusion...

FO ne pratique pas la chaise vide : ne pas participer aux négociations affaiblit le rapport de force et rend impossible l'obtention, par la signature d'accords, de compromis nécessaires à la défense des intérêts des salariés.

FO ne vend pas du rêve aux salariés et signe les accords qui apportent du plus ou préservent des acquis et droits importants pour les salariés.

VOTEZ FO AUX PROCHAINES ELECTIONS !

Nos candidates & candidats



1^{er} collège : VINCENT JOZWIAK, PATRICK RAOUL, SAMUEL POTEAU, DOMINIQUE HOUSSE, LIONEL FONTANA, HASSAN KAZZOU, DAVID MOINEAU, ABDELAZIZ GHEZALI, DAVID CORNU, ANGELO MATTINA, FRANCK TERLUTTE, PATRICK VOUILLAUME

2^{eme} collègue : DELPHINE HAUSSY, YANN BAUDRY, VALENTIN CACICI, LUC GUENIOT, ANTOINE QUILLON, THIERRY SEVREZ, STEPHANE VANDENBEUCK, GAELLE ROSIER-FLORENT, RENAUD WIPLIER, SEBASTIEN DEVYNCK, RUDY SAINT QUENTIN, JEREMY PLOUCHART

3^{eme} collègue : JEAN-FRANCOIS GLOWACKA, EMILIE GUILLOT, DAVID DUBOIS, ANGELINE LOBERT, GAUTHIER BARLOY, JULIEN AUREGGI, JEREMY BRUNIAUX, FREDERIC LAIGNEL, MAXIME GOURISSE, MATHILDE DE GROOTE, STEPHANIE HOUREZ.